

Selon Libération, le recteur de Bordeaux met en demeure les parents de Saint-Projet de ne pas inscrire leurs enfants dans cette école

Author : spo

Categories : [Informations](#)

Date : 4 juin 2010

Selon [Libération Bordeaux](#) : « Le recteur de Bordeaux a annoncé hier qu'il venait de mettre en demeure les parents d'élèves d'un collège catholique hors-contrat d'inscrire leurs enfants dans un autre établissement. Une décision qui fait suite à la diffusion d'un reportage sur France 2 pointant les dérives de cet établissement. Lors d'un contrôle effectué le 7 mai au sein du collège Don Bosco-Saint Projet, qui accueille une vingtaine d'élèves, les inspecteurs ont constaté que l'enseignement "reste lourd de carences notamment en histoire et en sciences". Le recteur Jean-Louis Nembrini précise que les heures d'enseignements en sciences de la vie sont insuffisantes et l'enseignement "en histoire est très marqué par un point de vue qui ne permet pas de former l'esprit critique des élèves" alors qu'aucun cours d'instruction civique n'est dispensé. ».

Si ce fait est juste, l'État totalitaire décide donc les écoles dans lesquelles les familles doivent inscrire leurs enfants. Si la dépêche est exacte, l'État totalitaire ne demande pas à l'école d'améliorer ses programmes et l'enseignement dispensé en fonction de critères scolaires, mais interdit aux familles d'y inscrire leurs enfants.

La liberté scolaire ne serait donc plus respectée dans ce pays.

Le libre choix des parents et des familles ne serait donc plus respecté dans ce pays.